

Communes forestières
Puy-de-Dôme

Photo © Communes forestières

n°

22

ette info
printemps
2022

**Union Régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

Toutes les actualités
départementales,
régionales,
nationales.

Zoom spécial

La RE2020

Pour quoi ?

Pour qui ?

Sommaire p.3

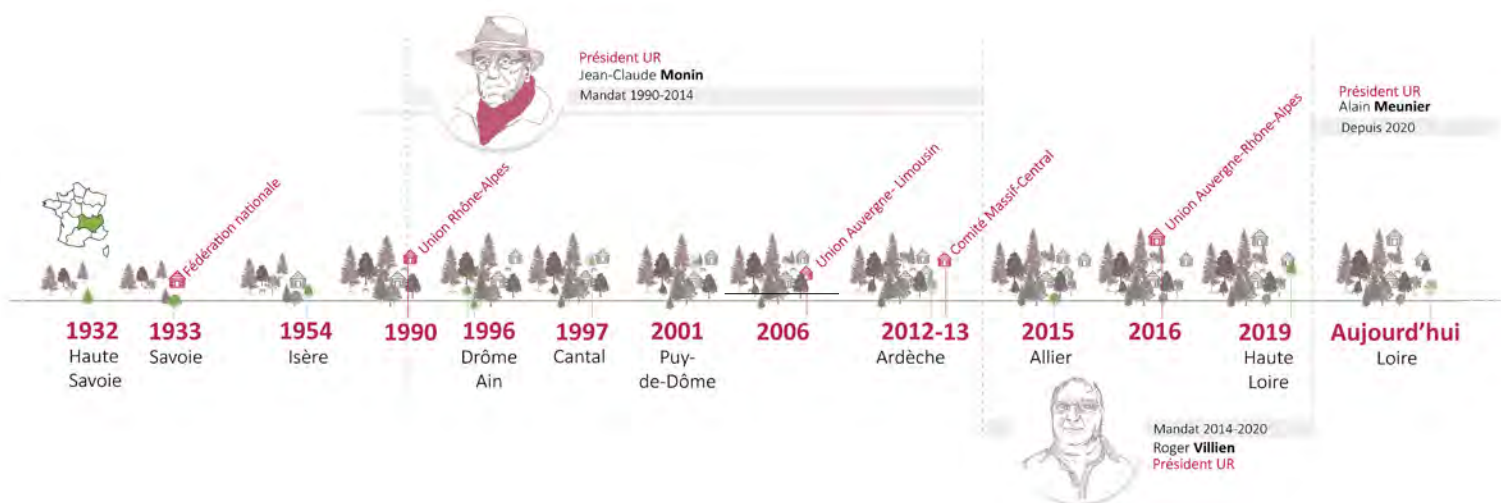
90 Ans

Cofo 07

Cofo 74

UN ENGAGEMENT QUI S'ENRACINE DEPUIS 90 ANS

EN 2022, CÉLÉBRONS VOTRE IMPLICATION ET CELLE DE NOS AÎNÉS POUR NOS FORÊTS.



2022
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AVRIL	AVRIL	MAI	JUIN	JUIN	JUIN	JUIN	JUIN	JUILLET	JUILLET	JUILLET
29	30	17	11	24	24	25	27	01	06	08
COFOR 74	COFOR 03	COFOR 07	COFOR 73	COFOR 15	COFOR 38	COFOR 63	COFOR 01	COFOR 26	COFOR 43	UR COFOR AURA



ACTUALITÉS LOCALES p.6



Le bois construction dans le Puy-de-Dôme fait des émules
Bilan ventes de bois du 1^{er} semestre
Formation foncier forestier

Nouvelle extension des Modes op' voirie forestière
Nouveaux adhérents

ACTUALITÉS RÉGIONALES p.10



Bois construction | Bilan DETR 2022

Bois construction | Évènement
Journée éco bâtiment

Bois construction, Montagne | Groupes
de Travail *bois construction* et *intermassif* du
réseau national des Communes forestières

Montagne | Appel à projet 2022 du FEDER Alpes

Foncier | Prix de vente des forêts en AURA

Bois énergie | Des atlas pour estimer la disponibilité
de la ressource en bois

Formation | Séminaire national sur la formation

Politique | Une doctrine éolienne
et photovoltaïque pour les Communes forestières
de BFC, d'Occitanie et de PACA

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.12



Une nouvelle plateforme de stockage de bois
Les biens sans maître, lutter contre l'abandon de la forêt
Réunion « bois énergie » collective à Magland



Retour sur l'assemblée générale
Journée d'échanges ESC-changement climatique
Accueil du groupe de travail bois construction à Albertville



Retour sur l'assemblée générale du 24 juin
Tambour battant pour les formations 2022
CFT du Massif du Vercors, un plan d'action se concrétise
Lans en Vercors et Tréminis en route vers les forêts pédagogiques
Les Forestivités : Cet automne, les forêts sortent du bois !



Mise en place de forêt pédagogique dans la Drôme
Retour sur la formation bois construction



Convention CD07 / Cofor : le bilan 2021 présenté
Eurobois : zoom sur l'étude débouchés innovants du châtaignier
AG des 10 ans des Cofor07
Propagation du cerf élaphe dans les forêts ardéchoises
Le nouveau dispositif d'aide départemental aux
communes fait la part belle au bois local !



CFT : les élus de Saint-Flour Communauté au travail
pour relancer la dynamique



Les plans de relance au secours de la plantation
Un outil pour le rapprochement forestier-chasseur



Accompagnement de l'association sur le foncier forestier



Les forêts pédagogiques prennent leur envol dans la Loire

03 Les COFOR 03 évoluent suite à l'Assemblée Générale

Agenda



Retrouvez toutes nos actions
sur l'agenda de notre site !

Abonnez-vous !

Restons connectés,
communiquons ensemble sur les réseaux.



Zoom

La RE2020, pour quoi et pour qui ?



Depuis début 2022, le monde de la construction vit une petite révolution avec l'application de la nouvelle réglementation RE2020. De quoi s'agit-il ? Qui concerne-t-elle ? Quels en sont les impacts ? Cet article va vous permettre d'en comprendre les contours, les enjeux et de mieux en saisir les différents aspects.

En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie (soit le secteur le plus consommateur) et près de 25 % des émissions de CO₂. Depuis 1974, plusieurs réglementations thermiques successives ont été mises en place pour réduire les consommations des bâtiments. **Dans un objectif renforcé de lutte contre le réchauffement climatique, une nouvelle réglementation a été pensée pour rendre les constructions neuves plus respectueuses de l'environnement.** Elle prend en compte en plus de la performance énergétique, **l'empreinte environnementale du bâtiment**. En 2022, La France passe donc d'une réglementation thermique à une réglementation environnementale : la RE2020. Plus ambitieuse et exigeante pour la filière construction, elle s'inscrit dans une action continue et progressive en faveur de bâtiments moins énergivores et plus respectueux de l'environnement.

Qui est concerné ?

Tous les porteurs de projets privés ou publics de constructions neuves et d'extensions

Quelles sont les objectifs de cette réglementation ?

Il y a trois grands enjeux pour cette nouvelle réglementation. Ils sont dans la continuité de la précédente tout en introduisant de nouvelles thématiques. Chaque enjeu se traduit par des indicateurs chiffrés à respecter pour que le bâtiment réponde aux exigences de la RE2020 :

- Diminuer les consommations d'énergie en donnant la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie > Volet ENERGIE
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant l'impact carbone de la construction des bâtiments ☑ Volet CARBONE
- Garantir le confort et la fraîcheur en cas de forte chaleur pour garantir une adaptation des bâtiments au changement climatique > Volet CONFORT d'ÉTÉ

Quels impacts pour les porteurs de projets ?

Les bâtiments conçus avec la RE2020 seront des bâtiments plus performants : isolation renforcée, ouvertures optimisées, conception bioclimatique mais aussi plus respectueux de l'environnement par les matériaux utilisés. Cela va se traduire par une augmentation des coûts de construction mais une diminution de coûts de fonctionnement (moins de besoin en chauffage, peu ou pas de besoin de climatisation,). À terme, cela va aussi **favoriser certains systèmes constructifs**, matériaux et produits. Ainsi **la construction bois va être valorisée** car elle permet même de stocker durablement du carbone dans le bâtiment et présente un bilan carbone positif contrairement aux autres matériaux de construction.

Et le bois local a-t-il une carte à jouer ?

Pour le volet carbone, le calcul des émissions liées à la construction d'un bâtiment s'appuie sur des fiches détaillant pour chaque produit mis en œuvre ses émissions de gaz à effet de serre : les fiches FDES. Ces fiches analysent les produits sur tout leur cycle de vie (extraction matières premières, fabrication, transport, mise en œuvre, et fin de vie (destruction, recyclage). La filière bois possède ses fiches nationales et il existe des fiches propres à la certification Bois des Alpes. **Ces dernières démontrent la pertinence et la vertu de l'utilisation d'un bois prélevé et transformé localement (notamment avec la limitation des transports).**

Quelles ont les dates d'application ?

Il est important de noter que la RE2020 ne s'applique qu'aux bâtiments neufs et ne concerne pas les rénovations.

- **1er janvier 2022** pour les logements collectifs et les maisons individuelles,
- **1er juillet 2022** pour les bâtiments de bureaux et d'enseignements,
- **1er janvier 2023** pour les autres bâtiments spécifiques (commerce), les bâtiments provisoires et extensions.

<https://www.apave.fr/actualite/re-2020-ce-qu'il-faut-retenir-de-larrete-sur-les-exigences-environnementales-et>

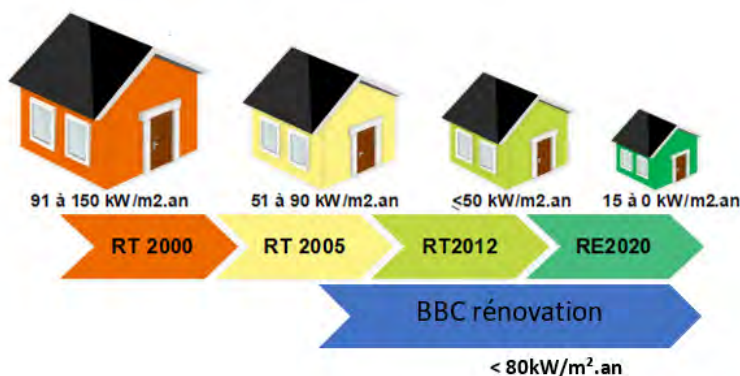
<https://www.inc-conso.fr/content/1er-janvier-2022-entree-en-vigueur-de-la-nouvelle-reglementation-construction-re-2020-pour>

Et la rénovation dans tout ça ?

La RE2020 ne s'applique aujourd'hui que pour les constructions neuves. Mais cela ne signifie pas qu'il ne faut pas s'interroger lors de la rénovation de bâtiments.

Sur la partie Energie, les maitrises d'ouvrage peuvent d'appuyer sur le label BBC rénovation qui proposent des indicateurs et objectifs à atteindre pour limiter les consommations énergétiques.

Sur le volet carbone, il n'existe encore rien mais les porteurs de projet peuvent réaliser des analyses de cycle de vie en s'appuyant sur les fiches FDES et s'appuyer sur celles-ci pour favoriser l'utilisation de matériaux moins émissifs.



En tant qu'élus, vous allez être concernés par cette réglementation pour vos futurs bâtiments.

Les Communes forestières sont là pour vous former sur les questions de la RE2020 mais aussi sur tous les aspects de la construction en bois et en bois local. N'hésitez pas à faire appel à nous !

Le bois construction dans le Puy-de-Dôme fait des émules

Le Puy-de-Dôme est un des départements les plus actifs sur la question de l'utilisation du bois local dans la construction.

Ainsi, pour permettre de faire mieux connaître la démarche de certification BTMC, une réunion d'information s'est tenue le 17 mai sur le chantier du nouveau gymnase de Puy-Guillaume.

Cette réunion, en lien avec FIBOIS et BTMC, avait pour but d'expliquer et de sensibiliser les différents acteurs de la filière ainsi que les collectivités à l'utilisation du bois local.

Nous avons donc pu expliquer notre rôle à chacun : l'interprofession FIBOIS qui conseille les différents acteurs de la filière, l'association Bois des Territoires du Massif Central qui accompagne les entreprises dans leur démarche de certification et fait le suivi des chantiers certifiés et l'association des Communes forestières, qui accompagne les collectivités dans la création du marché public mentionnant BTMC, qui les conseille sur les financements permettant de limiter les surcouts et enfin qui fait le suivi des chantiers certifiés auprès des collectivités.

Cette demi-journée nous a donc permis de faire parler les différentes entreprises ayant travaillé sur ce chantier et de les mettre en avant pour leur inscription dans la démarche BTMC. Cette première réunion en appellera une autre en septembre, qui aura lieu à Maringues.

Bilan ventes de bois du 1er semestre

L'ONF est chargé de vendre les bois issus des forêts pour lesquelles il assure la gestion, dont les forêts communales et sectionales. Parmi d'autres modes de vente, plusieurs ventes publiques sont organisées. Chaque lot y est vendu au plus offrant, dès que l'offre d'achat est supérieure au «prix de retrait» fixé par le propriétaire ou l'ONF par délégation du propriétaire.

Au premier semestre 2022, deux de ces ventes concernaient des bois issus des forêts du collectivités du Puy-de-Dôme : le 14 avril en commun avec le Limousin, et le 30 mai avec le Cantal et la Haute-Loire.

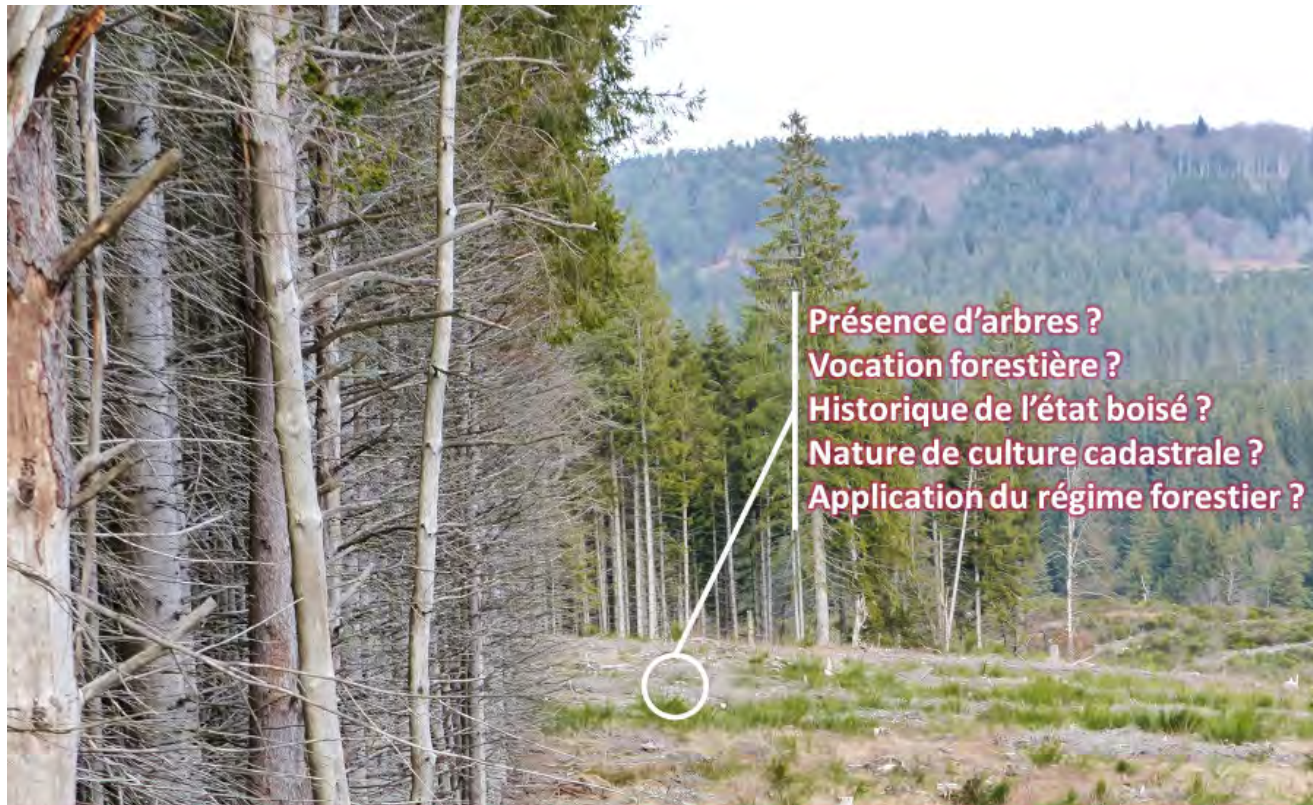
A l'issue de ces ventes, **72% des 55 000 m3 de bois puydômois proposés avaient trouvé preneur**, les acheteurs potentiels ayant 3 semaines pour déposer de nouvelles offres sur les lots invendus. La concurrence entre les acheteurs était importante puisque **87% des volumes vendus ont fait l'objet de 3 offres ou plus** (50% des volumes avec au moins 5 offres).

Ces ventes ont généré **plus de 1,6 millions d'euros de recettes pour les collectivités concernées**, avec un prix moyen au mètre cube en hausse compte-tenu des tensions actuels sur l'accès aux matières premières.

38% des volumes ont été achetés par des entreprises basées sur le Puy-de-Dôme, et 58% par des entreprises basées sur des départements limitrophes. **Les scieurs sont les principaux acheteurs**, largement devant les exploitants forestiers, avec 75% des volumes achetés, voire 96% si on intègre l'exploitation forestière Chadelat qui est étroitement liée à la Scierie du Milieu dans le Cantal.



Formation foncier forestier



Présence d'arbres ?
Vocation forestière ?
Historique de l'état boisé ?
Nature de culture cadastrale ?
Application du régime forestier ?

Foncier forestier : liens avec la gestion forestière et moyens d'acquisition

COMMUNES FORESTIÈRES
FORMATION 2022

INTRODUCTION
NOTION DE FONCIER FORESTIER

Le 15 juin, l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme a organisé une journée à l'attention des élus du secteur Ambert Livradois-Forez. Suite à un questionnaire envoyé aux communes, le sujet retenu était le foncier forestier, avec une nouvelle approche de cette thématique.

Au-delà des possibilités d'acquisition (droits de préférence, droits de préemptions, biens sans maître...) et des règles d'application du régime forestier, il s'agissait de présenter les outils de contrôle et d'aménagement territorial à disposition des élus, et de montrer en quoi le morcellement du foncier forestier limite leur application.

Documents de gestion durable, autorisations préalables de coupes, obligation de renouvellement de l'état boisé, réglementation de boisement, défrichements, espaces boisés classés... La complémentarité et les limites de ces dispositifs ont été présentées en lien avec les effets de seuils de surface s'appliquant à la propriété forestière, aux massifs forestiers ou aux coupes.

Une dizaine de participants ont pris part à la journée qui a vocation à être renouvelée sur d'autres secteurs du département.

Nouvelle extension des Modes op' voirie forestière

Sur le Puy-de-Dôme, le premier **Mode opératoire voirie ou exploitation forestière (ou Mode 'op)** a vu le jour en 2015 sur la Charte forestière qui correspond aujourd'hui à la Communauté de communes **Ambert Livradois-Forez**, soit 58 communes. En 2017 et 2018, 129 communes supplémentaires se sont impliquées sur **Thiers dore et Montagne, Chavanon Combrailles et Volcans, Combrailles Sioule et Morge, et du Pays de Saint-Eloy**.

Sur les territoires couverts par un Mode op', les professionnels s'engagent (via l'association à caractère interprofessionnel FIBOIS) à informer les communes des chantiers d'exploitation à venir et à fournir les coordonnées directes du responsable de chantier. En parallèle, les municipalités constituent un réseau d'élus référents qui peuvent notamment retourner des informations utiles pour la bonne organisation du chantier : présence de réseaux enterrés, zones fragiles... Professionnels et élus peuvent aussi demander la réalisation d'états des lieux de la voirie avant et après chantier.

Après de premières réunions organisées sur le **Massif du Sancy** (20 communes) et **Dômes Sancy Artense** (27 communes) en 2020, et une reprise du projet en lien avec la réalisation en cours de Schéma de desserte forestière, ce sont désormais les 88 communes de l'**Agglo Pays d'Issoire** qui s'engagent. 4 réunions d'information y ont été organisées mi-mai à l'attention des élus avec une trentaine de participants, et déjà la moitié des élus référents sont désignés. Les réunions de présentation aux professionnels forestiers suivront dans les semaines à venir.

Ce sont ainsi 70 % des communes et 85 % des surfaces forestières du département qui vont être couvertes, permettant de renforcer la communication auprès des acteurs forestiers pour une meilleure appropriation. Le principe des Modes op' a par ailleurs été repris dans d'autres départements : Haute-Loire, Isère, Ardèche.



Nouveaux adhérents

Sur le mandat municipal en cours, l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme a le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents chaque année.

En 2020, il s'agissait des communes de Puy-Saint-Gulmier, Romagnat, Sauvessanges et Teilhet. En 2021, elles ont été rejointes par Châteldon, Saint-Anthème et Saint-Bonnet-le-Bourg. En 2022, les communes d'Aydat et de Marsac-en-Livradois nous ont déjà fait parvenir leur bulletin d'adhésion. L'ensemble du Conseil d'administration les remercie pour leur confiance.

Ces arrivées illustrent par ailleurs le dynamisme de l'association départementale créée en 2001, membre de l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et de la Fédération nationale des Communes forestières. Le développement de nos actions sur le foncier forestier, nos engagements en faveur des Syndicats mixtes de gestion forestière regroupant des sections (une spécificité départementale) et la défense de l'intérêt des collectivités dans les orientations de gestion de l'Office national des forêts semblent particulièrement appréciés.

Encore merci, et en espérant poursuivre sur cette voie.

Actualités régionales



Politique

Une doctrine éolienne et photovoltaïque pour les Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté, d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

L'Etat encourage le développement des énergies renouvelables pour limiter le recours aux énergies fossiles. La programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de doubler la puissance installée pour l'éolien terrestre entre 2018 et 2028 et le SRADDET-AURA fixe un objectif de +54% d'ici 2050 en mettant l'accent plutôt sur la méthanisation, le bois et l'énergie solaire. Des mesures d'allègement des conditions préalables et du principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ont été actées et le débat au sujet de la mise en œuvre de ce plan est déjà sérieusement engagé. Afin de ne pas opposer les stratégies et de favoriser des échanges constructifs, les Cofor AURA s'intéressent aux travaux des Unions Régionales des Associations des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté, Occitanie et de Provence Alpes Côte d'Azur qui ont préparé des éléments de cadrage pour conseiller les communes et construire un avis sur les projets qui pourra être décliné au cas par cas. [Lire la suite](#)



Bois construction

Bilan DETR 2022

La campagne DETR est terminée pour cette année 2022 sur les départements d'AURA. C'est donc l'occasion de dresser un 1er bilan de cette nouvelle édition. Cette année, les Communes forestières ont accompagné 27 projets dans le Cadre de la DETR et/ou de la DSIL

[Lire la suite](#)

Évènement «Journée éco-bâtiment»

Le mardi 14 juin dernier a eu lieu la Journée de l'Eco-Bâtiment à l'Hôtel de Région de Clermont-Ferrand. La première édition à Clermont-Ferrand a été une journée dédiée à la thématique "Concevoir, réhabiliter, financer, gérer son parc de bâtiments...".

[Lire la suite](#)

Groupes de Travail bois construction et intermassif du réseau national des Communes forestières

Les 30 et 31 mai 2022, se sont tenus à Albertville (Savoie) les Groupes de Travail Bois Construction et Intermassif du réseau national des Communes Forestières (FNCOFOR), l'occasion de croiser l'avancement des démarches de certification sur le bois local et les actualités des filières forêt bois des massifs des Alpes, des Pyrénées, du Massif Central, des Vosges, et du Jura. Deux journées dédiées aux bois construction. [Lire la suite](#)



Montagne

Appel à projet 2022 du FEDER Alpes

Scieurs, lamelistes, charpentiers, constructeurs bois, menuisiers, organismes de la filière forêt bois alpine vous avez des projets qui valorisent le bois issu du massif alpin dans la construction, vous pouvez dès à présent répondre à l'Appel à Projet FEDER-Alpes pour solliciter une subvention !

[Lire la suite](#)



Foncier

Prix de vente des forêts en AURA

Les chargés de missions des associations de Communes forestières en Auvergne-Rhône-Alpes disposent d'un nouvel outil foncier à disposition des adhérents au réseau. [Lire la suite](#)



Bois énergie

Des atlas pour estimer la disponibilité de la ressource en bois

Un nouvel outil sous la forme d'atlas est train d'être mis en place, il regroupera plusieurs cartes contenant des informations sur la disponibilité et l'usage possible du bois par EPCI. Il sera aussi accompagné de plusieurs graphiques et de quelques paragraphes pour résumer les chiffres clés de cet EPCI. [Lire la suite](#)



Formation

Séminaire national sur la formation

Le groupe formation de la fédération nationale des communes forestières s'est réuni pour un séminaire les 1er et 2 Juin 2022. L'objectif principal de ce séminaire était d'élaborer la mise en oeuvre pratique de la partie « élu » de la feuille de route du comité national formation. [Lire la suite](#)

Vie associative | Arrivée d'un nouveau salarié



Originaire du département de la Haute-Loire, j'ai suivi des études de géographie à Clermont Ferrand, conclues par un master en « Aménagement du territoire et Développement local ». J'ai ensuite eu la chance de travailler au sein du parc National de la Vanoise pendant 2 ans, sur la question de la délimitation du cœur de Parc, sujet complexe et touchant de nombreux domaines (cartographie, expertise juridique, coordination politique, acceptation sociale, histoire, graphisme, travail de terrain).

C'est à la suite de cette expérience que je viens d'être recruté en tant que chargé de mission des forêts de montagne, et remplace Antoine Patte, parti vers de nouvelles aventures. Parmi mes missions, je devrais notamment coordonner et dynamiser le travail politique relevant des sujets forêt dans les Comités de Massifs des Alpes et du Massif central, travailler à développer le bois local à travers les marques Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif Central, et faire le lien entre les porteurs de projets et les financements disponibles afin d'accompagner et de structurer le réseau alpin de la forêt, ainsi que celui du Massif Central.

Actualités départementales



Les plans de relance au secours de la plantation

[Lire la suite](#)

Un outil pour le rapprochement forestier-chasseur

[Lire la suite](#)

Une doctrine éolienne et photovoltaïque pour les Cofor de Bourgogne-Franche-Comté, d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

[Lire la suite](#)



Une nouvelle plateforme de stockage de bois

[Lire la suite](#)

Les biens sans maître, lutter contre l'abandon de la forêt

[Lire la suite](#)

Magland, réseau de chaleur renouvelable

[Lire la suite](#)



Retour sur l'assemblée générale

[Lire la suite](#)

Retour sur la journée d'échanges sur le renouvellement des forêts de montagnes en situation de déséquilibre sylvo-cynégétique dans le contexte de changements climatiques

[Lire la suite](#)

Accueil du groupe de travail bois construction à Albertville

[Lire la suite](#)



Retour sur l'Assemblée générale

[Lire la suite](#)

Tambour battant pour les formations 2022

[Lire la suite](#)

CFT du Massif du Vercors, un plan d'action se concrétise

[Lire la suite](#)

Lans en Vercors et Tréminis en route vers les forêts pédagogiques

[Lire la suite](#)

Les Forestivités : Cet automne, les forêts sortent du bois !

[Lire la suite](#)



Mise en place de forêt pédagogique dans la Drôme

[Lire la suite](#)

Retour sur la formation bois construction

[Lire la suite](#)



Convention départementale Conseil Départemental / Communes forestières : le bilan 2021 de nos actions a été présenté aux services départementaux

[Lire la suite](#)

En direct du salon Eurbois: les Communes forestières présentent leur étude sur les débouchés innovants du châtaignier

[Lire la suite](#)

AG des 10 ans des Cofor07

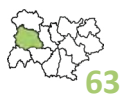
[Lire la suite](#)

La propagation du cerf élaphe dans les forêts ardéchoises : un défi pour les élus forestiers

[Lire la suite](#)

Le nouveau dispositif d'aide départemental aux communes fait la part belle au bois local !

[Lire la suite](#)



63

Le bois construction dans le Puy-de-Dôme fait des émules

[Lire la suite](#)

Bilan ventes de bois du 1er semestre

[Lire la suite](#)

Formation foncier forestier

[Lire la suite](#)

Nouvelle extension des Modes op' voirie forestière

[Lire la suite](#)

Nouveaux adhérents

[Lire la suite](#)



15

CFT : les élus de Saint-Flour Communauté au travail pour relancer la dynamique

[Lire la suite](#)



42

Les forêts pédagogiques prennent leur envol dans la Loire

[Lire la suite](#)

03

Les COFOR 03 évoluent suite à l'Assemblée Générale

[Lire la suite](#)



43

Accompagnement de l'association sur le foncier forestier

[Lire la suite](#)



RENCONTRES NATIONALES DES TERRITOIRES FORESTIERS



Élus, forêt-bois, changement climatique :
quelles solutions pour aujourd'hui et pour demain ?

Réservez vos dates

mer. 14 | jeu. 15 | ven. 16 septembre 2022

Au Lycée Agricole
de Figeac (Lot)

Le programme et le lien d'inscription
seront envoyés ultérieurement



Les publications de la Fédération



Fédération nationale des Communes forestières

Rapport d'activités

2020



Documents **disponibles en ligne** et aussi dans vos boîtes mails.

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au site de la Fédération.

Téléchargez l'application « Guide de l' élu forestier »



[Une aide de 10 millions d'euros votée mais toujours pas mise en oeuvre](#)

En 2018, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) avait alerté le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et l'Inspection générale de l'administration (IGA) de crises budgétaires importantes liées aux sécheresses répétées et à la propagation des scolytes. Le budget de fonctionnement de certaines communes était même parfois clairement impacté.

[Les Rencontres nationales des territoires forestiers 2022](#)

Réservez vos dates : Du mercredi 14 au vendredi 16 septembre 2022 pour les RENCONTRES NATIONALES DES TERRITOIRES FORESTIERS - Élus, forêt-bois, changement climatique : quelles solutions pour aujourd'hui et pour demain ?

[Une mission d'accompagnement pour l'Algérie](#)

Dans le cadre d'un jumelage de l'Algérie avec l'Union européenne, la France assure depuis un peu plus de deux ans, avec la Suède et l'Italie, une mission d'accompagnement et d'appui technique envers la Direction Générale des Forêts (DGF) d'Algérie.

[Campagne nationale de prévention et de sensibilisation contre les feux de forêt et de végétation](#)

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lancent la 5e édition de la campagne de sensibilisation et de prévention du risque d'incendie « Prévention des feux de forêt et de végétation ».

[Les avancées de la contractualisation](#)

Les Communes forestières ont renforcé leurs engagements de vente de bois en contrat d'approvisionnement auprès de l'Etat et des partenaires de la filière lors de la signature de l'Accord chêne et des Assises de la forêt et du bois.

[Le Portail des Collectivités : Un nouveau service en ligne pour les élus](#)

Les élus des Communes forestières et l'ONF doivent échanger régulièrement pour mettre en oeuvre une gestion durable de leurs forêts. Les associations départementales et les Unions Régionales des Communes forestières forment et accompagnent au quotidien les élus sur ces thématiques.

Nous contacter



**Union Régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**
256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY
04 79 60 49 05

Alain Meunier - Président
Jessica Masson - Directrice
06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org
Retrouvez tous les membres de l'équipe
sur la page "Qui sommes-nous" de notre site internet



Ain
VisioBois
271 route de l'Alagnier
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY

Patrick Chaize - Président
Bastien Brunet - Référent régional biodiversité et chargé de mission de l'Ain
06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org



Haute-Savoie
715 route de Saint Félix
ZAE Rumilly Sud
74 150 RUMILLY

Loïc Hervé - Président
Amaury Bain - Chargée de mission de la Haute-Savoie
06 61 93 73 49 | amaury.bain@communesforestieres.org



Savoie
256, rue de la République
73000 CHAMBÉRY

Georges Communal - Président
Lucile Buisson - Chargée de mission de la Savoie
06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org



Isère
1 Place Pasteur
38000 GRENOBLE

Guy Charron - Président
Valentin Berlioux - Chargé de mission de l'Isère
07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org



Ardèche
10 place Olivier de Serres
07200 AUBENAS

Alain Féougier - Président
Mathieu Soares - Chargé de mission de l'Ardèche
06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org



Drôme
2 avenue Maurice Faure
26150 DIE

Eric Belvaux - Président
Florian Maliszewski - Responsable régional formation et chargé de mission
Drôme 06 46 41 45 18 | florian.maliszewski@communesforestieres.org



**Haute-Loire | Puy-de-Dôme |
Loire | Allier | Cantal**
Maison de la forêt et du bois
10 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Dominique Jarlier - Président
Guillaume David - Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme
06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org
Jacques Terracol - Président des Communes forestières de l'Allier
Mélanie Decherf - Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme
06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org
Michel Clémensat - Président des Communes forestières de Haute-Loire
Jean-Marc Boudou - Président des Communes forestières du Cantal
Jérémy Trubert - Référent régional équilibre sylvo-cynégétique
et chargé de mission du Cantal et de Haute-Loire
06 65 20 07 25 | jeremie.trubert@communesforestieres.org